

Compte rendu de la séance du vendredi 10 juillet 2020

Désignation du délégué du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections des sénateurs

Présents :

Madame Régine REDMER, Monsieur Alain GUSTIN, Monsieur Bruno DUCRUIT, Madame Béatrice LE CORRE, Madame Ophélie HAIMERY, Monsieur Franck MILLART, Monsieur Thierry MARRON, Madame Nassimah CANNAT, Monsieur Vincent DAUTRECQUE

Absents :

Monsieur François Xavier LE ROUX

Représentés :

Monsieur Antoine MARRON par Madame Ophélie HAIMERY

Délibérations du conseil:

Désignation du délégué du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs (DE 2020 035)

Le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, le 10 juillet 2020 à 19 heures.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur GUSTIN Alain, Monsieur MARRON Thierry, Madame HAIMERY Ophélie et Monsieur DAUTRECQUE Vincent . La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

REDMER Régine

Mme la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme REDMER Régine 10 voix

Mme REDMER Régine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées :

- GUSTIN Alain
- DUCRUIT Bruno
- MILLART Franck

Mme la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. GUSTIN Alain 10 voix
- M. DUCRUIT Bruno 10 voix
- M. MILLART Franck 10 voix

M. GUSTIN Alain, M. DUCRUIT Bruno, M. MILLART Franck ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.